



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
الخوادم المغربية | 360.0000 | 0112222222
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > deuxième rapport de la haca relatif au suivi du respect par les médias audiovisuels publics et privés de l'accès équitable et régulier à l'antenne des partis politiques participant aux élections législatives générales de septembre 2007.

[A](#) [1] [+A](#) [1]

deuxième rapport de la haca relatif au suivi du respect par les médias audiovisuels publics et privés de l'accès équitable et régulier à l'antenne des partis politiques participant aux élections législatives générales de septembre 2007.

23 août 2007

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle a tenu, le jeudi 23 août 2007 à son siège à Rabat, un point de presse au cours duquel elle a rendu public le second rapport relatif au suivi du respect, par les médias audiovisuels publics et privés, de l'accès équitable et régulier à l'antenne des partis politiques participant aux élections législatives générales de septembre 2007.

Conformément à ses prérogatives et suite à l'engagement pris lors de la conférence de presse du 17 juillet 2007 qui avait été consacrée à cette question, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle a fait part de ses conclusions provisoires concernant le second bilan couvrant l'intervalle qui s'étend du 14 juillet au 19 août 2007.

Après examen des différents résultats, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle a constaté que les opérateurs audiovisuels ont, en général, positivement interagi avec le nouveau cadre juridique et institutionnel organisant la communication électorale audiovisuelle, contribuant à garantir au citoyen-électeur une information libre, pluraliste et honnête, tout en assurant à tous les partis politiques participant aux élections législatives un accès équitable et régulier en temps d'antenne et de parole.

Elle a relevé que, depuis le début de la précampagne électorale, 578 intervenants politiques se sont exprimés à travers les journaux d'information et les 42 programmes politiques diffusés par les opérateurs audiovisuels, pour une moyenne de 02:28:36 de temps d'antenne quotidien.

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle a constaté un certain nombre d'éléments qui ont nécessité de procéder, progressivement, de la part des opérateurs à divers réajustements, afin d'aboutir au respect du modèle d'équilibre décliné dans la décision du CSCA n°14-07. C'est ainsi que la répartition des temps d'antennes entre les trois catégories de partis politiques a évolué, tous médias audiovisuels confondus, d'un rapport de 68% - 19% - 13% enregistré au 15 juillet 2007, pour

atteindre une proportion de 54% - 23% - 23% au 19 aout 2007. Ces ajustements ont été le fruit d'un travail de proximité avec les opérateurs, qui s'est matérialisée notamment par la mise à leur disposition de rapports hebdomadaires détaillés des temps d'antennes et de paroles enregistrés tout au long de la période de précampagne.

Enfin, la Haute Autorité a noté avec satisfaction l'implication volontariste des médias publics et la montée en puissance des radios privés dans l'animation de la période préélectorale. Elle a également observé que l'ensemble des partis ont profité d'un accès fluide aux médias audiovisuels, ce qui conforte le rôle de ces derniers dans l'expression pluraliste et équitable des opinions politiques et constitue un acquis fondamental, capitalisable pour les échéances électorales à venir.

[Deuxième rapport du suivi de la précampagne électorale](#) [2]

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B> [2]

https://www.haca.ma/sites/default/files/upload/Presentation_ppt_pluralisme_23_aout_2007.pdf